

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-1973/17/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle SAFE - Approbation d'une convention

MET 17/3195/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Juin 2017

Présentation du Pôle SAFE

Né en décembre 2015 du rapprochement des Pôles Pégase et Risques, le Pôle de Compétitivité SAFE réunit une communauté de près de 600 membres composés d'entreprises et d'organismes de recherche et de formation, issus majoritairement des secteurs de la sécurité, de la protection environnementale et de l'industrie aéronautique et spatiale.

Le coeur d'activité de SAFE Cluster (Security and Aerospace actors for the Future of Earth) est d'imaginer et construire collectivement des solutions innovantes pour la sécurité des populations et de l'environnement.

Le Pôle SAFE est le premier pôle européen dédié au domaine de la Sécurité Globale et à ses services associés, appuyé sur des filières aéronautiques et spatiales fortes intégrant l'offre de valeur. A ce titre, il ambitionne une visibilité internationale à court terme.

Avec près de 7 % de croissance annuelle aussi bien en France que dans le monde, la filière de la sécurité présente une opportunité de développement extraordinaire pour les membres de SAFE Cluster. Ils sont aujourd'hui majoritairement implantés en région PACA, une des régions françaises leader du secteur grâce notamment à une forte concentration d'acteurs issus de la sécurité civile et de la Défense.

Pour accompagner le développement des entreprises du réseau, SAFE Cluster leur propose des parcours « réseau », « business » et « croissance » avec des actions allant de l'émergence des projets à la recherche de partenaires technologiques et financiers, en passant par le développement à l'international. Le Pôle comptabilise 241 projets labellisés pour un budget total de 579 millions d'euros, dont 230 millions d'aides publiques (cumul Pégase et Risques).

En 2017, l'essentiel des efforts de SAFE se concentrera sur les axes stratégiques phares d'intervention suivants :

- l'accompagnement des entreprises, dans une logique d'engagement progressif et réciproque, sur l'ensemble de sa stratégie de développement. Cet accompagnement, porté avec des entreprises partenaires, couvre l'innovation, le financement, la relation au donneur d'ordres, la GPEC ou encore le développement international, dimension qui doit prendre une ampleur nouvelle dans les activités du Pôle ;
- la structuration des filières émergentes. Action permettant la montée en gamme des acteurs dans le domaine aéronautique et spatial, autour de territoires phares, dans la droite ligne des missions confiées aux pôles de compétitivité en 2005. Capitalisant sur ces actions passées, SAFE reste le chef de file du développement en région PACA des filières émergentes liées aux services à base de drones et à l'industrialisation des dirigeables ;
- un investissement dans l'animation nationale et européenne du secteur de la Sécurité Globale, aux côtés des instances de filière déjà mises en place : besoins du marché, déclinaisons technologiques, cadre d'emploi, normes, faisabilité économique, etc.

Animation 2017 du Pôle SAFE

En regard des enjeux de son champ d'activité et des besoins de l'écosystème et des entreprises, SAFE construit son action sur 3 grands principes :

- accompagner les entreprises innovantes vers les marchés
- contribuer à l'animation nationale
- spécialiser les territoires

Un accompagnement des entreprises vers les marchés

A ce titre, SAFE mettra l'accent sur :

- l'accompagnement personnalisé des PME, selon une logique de parcours et avec l'appui de Pégase Croissance ;

- la priorité donnée à la preuve de concept et à la démonstration dans les projets, associant aussi bien les acteurs « techniques » que les bénéficiaires des produits ou service en développement ;
- un accompagnement vers les marchés, notamment à l'international, comprenant des actions structurantes comme la poursuite de la mise en place des comptoirs développés pour la filière aéronautique et spatiale ou les travaux sur la relation DO-PME au sein des programmes des 3 DAS : DAS sécurité et vulnérabilité, DAS intégration et conception de solutions et services, DAS industries d'excellence.

Une contribution à l'animation nationale et européenne

Dans une filière fragmentée et sur des marchés pouvant atteindre des tailles significatives, le développement des entreprises ne peut être considéré à une échelle régionale. Le Pôle se donne donc comme ambition d'animer un réseau national et international, au profit de la croissance de l'emploi sur le territoire français et en particulier sur son zonage. Un principe essentiel de son action sera de contribuer largement à la structuration et à l'animation de la filière industrielle de sécurité, en partenariat avec le COFIS (Comité de la Filière Industrielle de Sécurité). SAFE se placera en coordinateur de l'innovation pour les technologies de sécurité globale, avec un positionnement unique en Europe et en participant à l'European Alliance of Security Clusters co-construit par SAFE. Par ailleurs, SAFE sera très actif dans l'animation de la filière aéronautique et spatiale, en partenariat avec ses partenaires tels que le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales), le CORAC (Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile) et l'EACP (European Aeronautic Cluster Partnership).

Une spécialisation territoriale

Le cahier des charges initial des pôles de compétitivité stipulait que le regroupement sur un même territoire de l'ensemble des acteurs concernés par une thématique (donneurs d'ordres, grands groupes, PME, laboratoire, écoles...) constituait le germe de la montée en gamme et en puissance d'un écosystème et un pôle d'attractivité pour les entreprises du secteur.

SAFE reprend à son compte ce postulat : la mise en place de communautés réunies sur des lieux communs, identifiés comme des pôles d'excellence thématiques, est un axe fort et un levier de compétitivité majeur.

Le Pôle, dans le cadre de ses actions, reste essentiellement dans son rôle d'animation. Les projets structurants Henri Fabre, RPAS Network, Airship Village ou encore de BASC à Nîmes, mobilisent autour des pôles l'ensemble des parties prenantes régionales au bénéfice des adhérents et plus spécifiquement des entreprises innovantes.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle SAFE, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 89.500 euros, représentant 4,41 % du budget prévisionnel 2017 d'un montant de 2.028.651 € .

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 50.000 € seront pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire de Marseille-Provence (CT1). La dépense en résultant sera imputée sur la sous-politique B320 chapitre 65 – nature 6574 – fonction 61 qui présente les disponibilités nécessaires.

- 35.000 € seront pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2). La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

- 4.500 € seront pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire Ouest Provence (CT5). La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 60/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Juin 2017

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 16 mai 2017 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence du 17 mai 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Pôle SAFE une subvention de 89.500 €.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole :
- 50.000 € sur l'Etat Spécial du Territoire de Marseille Provence (CT1)
- 35.000 € sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2) ;
- 4.500 € sur l'Etat Spécial du Territoire Ouest Provence (CT5)

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Signé le 18 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Juin 2017